

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2008

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2008 - (n° 1266)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 360

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 53

À la dernière phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« dans un intervalle de 50 millions d'euros à »,

les mots :

« entre 50 millions d'euros et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.